



Demande de crédit résidentielle Residential credit application

616 rue Front St
Hearst ON P0L 1N0
T. 705.362.4523

7565 ave M.B. Jodoin
Anjou QC H1J 2H9
T. 514.493.7000

Information de facturation • Billing information				
Nom Name		Nom Name		Représentant Pepco Salesman
NAS SIN		NAS SIN		
Adresse Address			Langue Language	
Ville City	Prov. Prov.	Code Postal Postal Code		Tél. Tel.
Fac. Fax.	Courriel Email	Ligne de crédit demandé Line of credit desired \$		

Information de livraison • Delivery information							
Adresse Address		Code bar Bar code	Produits Products				
Ville City	Prov. Prov.	Code Postal Postal Code	Vol annuel estimé Estimated an. Vol.				
Type de chauffage Heating type	<input type="checkbox"/> Régulier Ordinaire	<input type="checkbox"/> Biénergie Bienergy	Chaudière Domestic water	<input type="checkbox"/> Piscine Pool	No de réservoirs Tank quantity		
Fréq des livraisons Delivery frequency	<input type="checkbox"/> Sur appel Will call	Degré jour Degree day	Intervalle Interval	Capacité Capacity			
<input type="checkbox"/> Lundi Monday	<input type="checkbox"/> Mardi Tuesday	<input type="checkbox"/> Mercredi Wednesday	<input type="checkbox"/> Jeudi Thursday	<input type="checkbox"/> Vendredi Friday	<input type="checkbox"/> Samedi Saturday	<input type="checkbox"/> Dimanche Sunday	Volume actuel Actual volume
Escompte Discount		Promotion Promotion	Supp. pour service Service supplement		Date dern. Livr. Last del date		
<input type="checkbox"/> Propriétaire Owner	<input type="checkbox"/> Locataire Tenant	Nom propriétaire Owner's name			Imp. prix Print price	<input type="checkbox"/> Oui Yes	<input type="checkbox"/> Non No
NAS SIN		Tél. Tel.			Association Buying group		
Adresse Address				Insérer localisateur Du tuyau ici			
Ville City	Prov. Prov.	Code Postal Postal Code					
Fac. Fax.	Courriel Email						

Information de paiement • Payment information			
<input type="checkbox"/> Plan budgétaire (DPA) Budget plan (PAD)	<input type="checkbox"/> Plan budgétaire (Chèque postdatés) Budget plan (Post dated cheques)	<input type="checkbox"/> Journée même (DPA) Same day (PAD)	<input type="checkbox"/> Journée même (Carte de crédit) Same day (Credit card)
<input type="checkbox"/> Bi hebdo., 1 & 15 (DPA) Bi weekly, 1 & 15 (PAD)	<input type="checkbox"/> 10 jours (DPA) 10 days (PAD)	<input type="checkbox"/> Autre Other	
J'autorise Pepco à facturer tous mes achats à ma carte de crédit.		I authorize Pepco to bill all my purchases to my credit card.	
<input type="checkbox"/> Visa		<input type="checkbox"/> MasterCard	<input type="checkbox"/> American Express
Numéro de la carte de crédit Credit card number			
Date d'expiration Expiration date		Numéro de sécurité CVO number	
Nom du titulaire Card owner's name		Signature Signature	

Chaque partie peut annuler ce compte à l'aide d'un avis écrit. En soumettant cette entente, je (nous) suis d'accord que Pepco Corp, ou l'un de ses agents, se procure des rapports de crédit contenant de l'INFORMATION DE CREDIT ET PERSONELLE de n'importe quel banque, bureau de crédit ou de mon employeur en ce qui a trait à cette application et je (nous) autorise l'échange d'information de crédit, maintenant et en temps nécessaires afin de garder mon dossier à jour. J' (nous) accepte aussi que des frais de 2% par mois (26.82% par année) sur un compte en souffrance. En soumettant cette entente, je (nous) suis d'accord à garder mon compte aux termes de crédit. Je (nous) suis d'accord que je (nous) serai responsable de la totalité des frais encourus lors d'un recours judiciaire pour récupérer une somme en souffrance due. Pepco Corp. amasse de l'information de crédit pour l'approbation de crédit et pour le suivi de compte; nous ne distribuons, donnons et vendons pas cette information à quiconque dans aucune circonstance. Tous nos dossiers sont scellés et sécurisés.

Either party, on written notice may cancel this account. By submitting this agreement, I (we) agree that Pepco Corp, or their agent, may obtain consumer or credit reports containing PERSONAL AND CREDIT INFORMATION, from any bank, Credit Bureau, or our employers in connection with this application and I (we) authorize the receipt and exchange of credit information, now and as necessary to keep files updated. I (we) further acknowledge that 2% per month (26.82% per annum) is charged on overdue accounts. By the submission of this agreement we agree to keep our account current and in good standing. I (we) further agree that should collection or legal actions ever be necessary for satisfaction of this account, we shall be responsible for all costs. Pepco Corp, collects credit information for credit granting and account monitoring only. We do not distribute, sell, or give out any customer information. All our files are sealed and secure.

Signature / Signature

Impression / Print

Date / Date

Réservé au service de crédit • For credit department only		
<input type="checkbox"/> Accordé / Approved	<input type="checkbox"/> Refusé / Rejected	Limite de crédit / Credit limit \$
Par / By		Notes / Remarks
Zone de livraison Delivery Zone		

Le présent contrat demeurera en vigueur pour une période d'un (1) an en commençant le _____ et se terminant le _____. A l'expiration de sa durée mentionnée précédemment, le présent contrat, **exception faite du prix en vigueur**, se renouvellera automatiquement d'année en année mais pourra être résilié à la fin de toute année de contrat moyennant un avis écrit de trente (30) jours avant le _____ de chaque année.

Prix en vigueur : \$ le litre, toutes taxes en vigueur en sus don la T.P.S. et la T.V.Q., sujet au fluctuations du marché.

Les contrats ou ententes en annexe font partie intégrante du présent contrat et demeurent en vigueur jusqu'à ce que le présent contrat soit résilié conformément aux termes des présentes ou jusqu'à ce qu'ils soient expirés ou résilié selon les termes et conditions décrits à l'intérieur de chacune des ententes et contrats.

Pepco s'engage à fournir au consommateur à l'adresse de livraison indiquée aux présentes, tout le mazout nécessaire au chauffage de son domicile, selon les prix et condition de ce contrat en vigueur à la date et au lieu de livraison.

Le consommateur devra faire parvenir à Pepco un avis d'au moins trente (30) jours avant qu'il ne quite les lieux. Le consommateur sera responsable du paiement des livraisons même si les lieux sont vacants et ce, pour une période de trente (30) jours suivant la date de réception par Pepco de l'avis ci-dessus mentionné.

Pepco peut modifier en tout temps le prix en vigueur en vertu du présent contrat, et ce sans préavis, compte tenu des fluctuations du marché, conformément aux conditions mentionnées aux présentes. Si le consommateur n'est pas satisfait d'une augmentation de prix, le consommateur pourra résilier le présent contrat au moyen d'un avis écrit transmis à Pepco par courrier recommandé. Le consommateur sera responsable du paiement des livraisons effectués avant la reception de cet avis par Pepco.

Pepco s'efforcera de maintenir en tout temps une réserve de mazout suffisante dans le réservoir du consommateur. Toutefois, le consommateur doit aviser Pepco immédiatement advenant le cas où sa réserve de mazout serait réduite à un niveau anormalement bas et informer Pepco par écrit de toute modification apportée à l'habitation, à la contenance du réservoir ou tout changement de la demande en mazout. Si les besoins en mazout du consommateur deviennent irrégulier, Pepco ne pourra pas être tenue responsable des dégâts ou inconvénients causés par un manque de mazout.

Le consommateur confirme que tous les appareils de chauffage, réservoirs de stockage de mazout et conduites de mazout sont la propriété du consommateur. La responsabilité de Pepco aux présentes est limitée aux livraisons de mazout et, sans limiter la portée de ce qui précède, ne s'étend pas à des dommages causés par de fuites provenant des réservoirs de stockage ou des conduites de mazout à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile, hors-terre ou souterrains, et ne s'étend pas non plus aux dommages causés par une panne de l'appareil de chauffage. Pepco ne pourra pas être tenue responsable de tout dommage, blessure ou perte subi par le consommateur ou les locataires du consommateur ou de tout dommage ou blessure indirect ou consécutif de quelque nature que ce soit, y compris des dommages pour inconfort personnel et/ou inconvénient subi par le consommateur directement ou indirectement, résultant d'une défectuosité mécanique ou de toute autre panne de l'appareil de chauffage, sauf si elles sont causées par la grossière négligence de Pepco. Pepco ne sera responsable en aucun cas de dommages causés par une défectuosité des réservoirs de stockage de mazout ou des conduites de mazout ou par une défectuosité de quelque autre composante que ce soit de l'appareil et/ou du système de chauffage.

Pepco n'est pas responsable des retards ou empêchement de livraison au consommateur en ca de force majeure, d'incendie, de conflits ouvriers, d'impraticabilité des routes, de pénuries de mazout ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté. En cas de pénurie, Pepco se réserve le droit de répartir parmi ses clients, comme elle l'entend, les approvisionnements en mazout. De plus, Pepco n'est pas responsable des dommages pouvant être causés par suite d'une panne de l'appareil de chauffage lorsque la résidence du consommateur est inoccupée. Le consommateur renonce à toute réclamation pour dommage punitifs et ceux indirects résultant d'un défaut de Pepco en vertu du présent contrat.

Pepco se réserve le droit, mais non l'obligation, d'inspecter le système de livraison visé par le présent contrat pendant toute la durée e ce dernier. Si le système de livraison n'est pas conforme aux normes de Pepco, aux normes gouvernementales ou n'est pas sécuritaire, Pepco pourra suspendre toutes livraisons de mazout jusqu'è ce que le système de livraison soit conforme aux normes de Pepco, aux normes gouvernementales et sécuritaire sans pour autant être considéré comme étant un défaut d'exécution de ses obligations et Pepco se réserve le droit de résilier le présent contrat, sans réclamation possible contre Pepco, moyennant un préavis écrit de trente (30) jours au consommateur. Pepco remboursera au consommateur toutes sommes payées en avance, si applicable, au prorata du temps écoulé, et n'exigera pas un paiement pour dommages-intérêts liquidés.

Le mazout est payable selon les conditions de crédit autorisés par Pepco, lesquelles peuvent être modifiés ou retirées en tout temps et à son propre gré. Les soldes impayés portent intérêt à un taux mensuel de 2% (26.82% par année). De plus Pepco peut, de temps à autre modifier le taux de crédit s'appliquant aux soldes impayées, par un avis écrit approprié. Si le consommateur est en défaut de payer, dans les délais prévus, une quantité quelconque de mazout lui ayant été livré en vertu des présentes, Pepco pourra suspendre les livraisons sans pour autant être considérée comme en défaut d'exécution des es obligations.

Pepco offre aussi au consommateur la possibilité de payer le coût de ses besoins annuels de mazout en mensualités égales, la dernière mensualité comportant tout ajustement nécessaire. Le montant des mensualités peut être modifié en tout temps moyennant un avis écrit au consommateur.

Le consommateur s'engage à utiliser exclusivement du mazout Pepco pendant la durée du contrat. Le consommateur reconnaît expressément qu'il met fin au présent contrat s'il utilise du mazout non fourni par Pepco.

Dans le mode de livraison sur appel du consommateur, Pepco n'effectuera de livraison qu'à la demande du consommateur, laquelle demande doit être placée au moins cinq (5) jours ouvrables avant que la réserve de mazout soit réduite à un niveau insuffisant ou anormalement bas. Dans le mode de livraison sur appel du consommateur, le consommateur sera responsable de maintenir en tout temps une réserve de mazout dans le réservoir du consommateur et il sera responsable de tous les coûts additionnels à cet effet, incluant les coûts à payer en cas d'urgence.

Pepco peut céder ses droit en vertu du présent contrat.

ÉNONCÉ DES DROITS DE RÉOLUTION DU CONSOMMATEUR (Loi sur la protection du consommateur, article 58)

Vous pouvez résoudre ce contrat, pour n'importe quelle raison pendant une période de 10 jours après la réception du double du contrat et des documents qui doit y être annexés.

Si vous ne recevez pas le bien ou le service au cours des 30 jours qui suivent un date indiqués dans le contrat, vous avez 1 an pour résoudre le contrat. Toutefois, vous perdez ce droit de résolution si vous acceptez la livraison après cette période de 30 jours. Le délai d'exercice du droit peut aussi être porté à 1 an pour d'autres raisons, notamment pour absence de permis, pour absence ou pour déficience de cautionnement, pour l'absence de livraison ou pour non-conformité du contrat, Pour de plus amples renseignements, communiquez avec un conseiller juridique ou l'Office de la protection du consommateur.

Lorsque le contrat est résolu, le commerçant itinérant doit vous rembourser toutes les sommes que vous lui avez versées et vous restituez tout bien qu'il a reçu en paiement, en échange ou en acompte ; s'il ne peut restituer ce bien, le commerçant itinérant doit remettre un somme correspondant au prix de ce bien indiqué au contrat ou, à défaut, la valeur de ce bien dans les 15 jours de la résolution. Dans le même délai, vous devez remettre au commerçant itinérant le bien que vous avez reçu du commerçant.

Pour résoudre le contrat, il suffi soit de remettre au commerçant itinérant ou à son représentant le bien que vous avez reçu, soit de lui retourner le formulaire ci-dessous ou de lui envoyer un autre avis écrit à cet effet. Le formulaire ou l'avis doit être adressé au commerçant itinérant ou à son représentant, à l'adresse ci-dessous indiquée sur le formulaire ou à un autre adresse du commerçant itinérant ou du représentant indiquée dans le contrat. L'avis doit être remis en personne ou être donné par tout autre moyen permettant au consommateur de prouver son envoi : par courrier recommandé, par courrier électronique, par télécopieur ou par un service de messagerie.

Formulaire de résolution / Cancelling form	
A compléter par le commerçant To be completed by the merchant	A compléter par le consommateur To be completed by the consumer
A: Pepco	Date:
Adresse: Address:	En vertu de l'article 59 de la loi du consommateur, As per article 59 of the consumer law,
	J'annule le contrat n°: I'm canceling contract n°:
Téléphone : Phone :	Conclue le : Executed on :
Télécopieur : Fax :	Nom : Name :
Email :	Téléphone : Phone :
	Télécopieur : Fax :
No de compte: Account number :	Adresse : Address :

The present contract will be in force for a period of one (1) year starting on the _____ and ending on the _____. At the end of the contract term, except for the current pricing, the present contract will automatically renew year to year but may be terminated at the end of any year with a thirty (30) day notice before the _____ of each year. The current market price: _____ \$ per liter, except all taxes including G.S.T. and P.S.T., is subject to market fluctuations.

The annexed contracts or agreements are integral parts of the present contract and are in force until the present contract is terminated according to the terms contained herein or until it expires or is terminated according to the terms and conditions described in each of the contracts and agreements.

Pepco commits to supply to the consumer at the address described herein, all the heating oil needed for the heating of their residence, according to the price and conditions in force on the date and delivery location during the term of this contract.

The consumer will give a notice of a minimum of thirty (30) day prior to leaving the location. The consumer will be responsible for paying all deliveries even if the location is unhabited and this for, a period of thirty (30) days following the reception by Pepco of the notice described here above.

Pepco may change, without notice, the price in effect for the present contract, according to market conditions, as per the conditions described in the present contract. If the consumer is not satisfied of a price increase, the consumer may terminate the present contract by sending a written notice by registered mail. The consumer will be responsible for the payment of all deliveries completed before the reception of this notice by Pepco.

Pepco will maintain a sufficient reserve of heating oil in the consumer's tank at all times. However, the consumer has to advise Pepco immediately in the eventuality that the heating oil level is reduced to an abnormal level and must advise Pepco in writing of any modification made to the residence, to the heating oil storage capacity or any change in the heating oil demand. Pepco will not be held responsible for the damages and inconveniences caused by a heating oil run out if the heating oil needs of the consumer becomes irregular.

The consumer confirms that all heating appliances, heating oil tanks and heating oil lines are the property of the of the consumer. Pepco's responsibility is limited to the actual heating oil deliveries and, without limiting the above statement, does not include damages resulting by heating oil storage tank leaks or from heating oil lines whether they be aboveground or underground, inside or outside the residence, and furthermore does not include damages caused by heating oil appliance malfunctions. Pepco will be held harmless for all damages, injuries or losses incurred by the consumer or to tenants of the consumer or for indirect damages or injuries including all damages for inconveniences of the consumer or of the tenants of the consumer, resulting from a mechanic breakdowns or any other malfunctions of the heating appliance, except if it is caused by the gross negligence of Pepco. Pepco will be held harmless in case of damages caused by a defect of the heating oil tanks, of heating oil lines or caused by a defect of any other heating component whether it be the heating appliance or any other component.

Pepco will not be held responsible for any delayed or inability to complete a delivery to the consumer in case of major force, fire, strike, roads impracticability, heating oil shortage or any other circumstance that is out of Pepco's control. In case of a heating oil shortage, Pepco reserves the right to divide the heating oil to its customer as they see fit. Furthermore, Pepco will be held harmless of all damages caused by heating appliance malfunction while the residence of the consumer is unoccupied. The consumer declines all punitive damages claims and indirect claims resulting from a breach of this contract by Pepco.

Pepco reserves the right, but not the obligation, to inspect the delivery system described by the present contract during the entirety of the term. If the delivery system does not conform to Pepco's norms, to government norms or is not safe, Pepco may suspend all heating oil deliveries until the delivery system conforms to Pepco's norms, to government norms and is safe, without putting Pepco at fault in regards to its obligations of this contract and Pepco reserves the right to terminate this contract without any possible claims against Pepco by providing a written notice of thirty (30) days. Pepco will reimburse all amounts paid in advance, and if applicable, in prorated in function of the time passed, and will not demand the damage payment.

The heating oil is payable according to the credit terms extend by Pepco, which may be modified or revoked at any time. The unpaid amounts will bear interest at a rate of 2% per month (26.82\$ per annum). Furthermore, Pepco may modify the interest rate applied to unpaid amounts with an appropriate written notice. If the consumer is in default from paying any quantity of heating oil within the agreed upon credit terms, Pepco will suspend heating oil deliveries without being in default of executing the obligations set in this contract.

Pepco also offers the consumer the option of paying his annual heating oil costs in equitized monthly payments, with the last monthly payment bearing all needed adjustments. The equitized monthly payment amount may be modified at all times, with an appropriate written notice to the consumer.

The consumer agrees to exclusively use Pepco heating oil during the entire term of the contract. The consumer agrees that the use of heating oil that is not supplied by Pepco will terminate the present contract.

In the “will call” delivery mode, Pepco will only deliver a the demand of the consumer, the order has to be placed at least five (5) business days before the heating oil reserve becomes insufficient or abnormally low. In the “will call” mode, the consumer will be responsible for maintaining a sufficient quantity of heating oil and will be responsible for any additional costs in serving such an account including any emergency delivery costs.

Pepco may yield its rights in regards to the present contract.

STATEMENT OF THE CANCELLATION RIGHTS OF THE CONSUMER (Consumer protection law, article 58)

You may cancel this contract, for any reason within a period of 10 days after receiving a copy of the contract and the annexed document.

If you do not receive the good or service during the 30 days following the date on the contract, you will have 1 year to cancel the contract. However, you lose this cancellation right if you accept the delivery of the good or service after this 30 day period. The period to exercise this right may also be extended to 1 year for other reasons, such as the lack of applicable permits, for a lack or insufficient deposit, for the lack or delivery or the non-conformity of the contract. For more information, please contact legal counsel or the Consumer Protection Office.

When the contract is cancelled, the merchant has to reimburse all amounts received or remit all goods received in payment, in exchange or on account; if he can't reimburse the good, the merchant must the amount of the good as described in the contract, within 15 days of the cancellation. You have to remit, within the same period, the good that you have received from the merchant.

In order to cancel the contract, you only have to remit the good and to either send the form here under or another written notice to the merchant or to his representative. The form or notice must be addressed to the merchant or to his representative, at the address here under or at any other address of the merchant or his representative as described in the contract. The notice must be remitted in person or by any other means that may prove the receipt of the notice, such as: registered mail, electronic mail, by fax or by a messenger service.

Formulaire de résolution / Cancelling form	
A compléter par le commerçant To be completed by the merchant	A compléter par le consommateur To be completed by the consumer
A: Pepco	Date:
Adresse: Address:	En vertu de l'article 59 de la loi du consommateur, As per article 59 of the consumer law,
	J'annule le contrat n°: I'm canceling contract n°:
Téléphone : Phone :	Conclue le : Executed on :
Télécopieur : Fax :	Nom : Name :
Email :	Téléphone : Phone :
	Télécopieur : Fax :
No de compte: Account number :	Adresse : Address :